

grands services au Roy, je ne doute point qu'il ne soit assuré de mon
et de ma bonne volonté, je vous supplie de me continuer dans vos bonnes grâces
de croire que je ressens comme je dois les marques de votre amitié

Le Maréchal de Bellefond

A. w. ij. Sentimens du corps de Messrs les Maréchaux de France

Quelques uns de Messrs les Maréchaux de France nous ayant consulté pour
savoir notre sentiment touchant l'obéissance qu'ils doivent rendre au
mandement absolu qu'ils ont reçu du Roy de prendre le mot du triomphé de
Monsieur le Maréchal de France, nous disons et déclarons qu'après les très-humbles
remonstrances qui ont esté faites au Roy pour obtenir de sa bonté qu'il
plût les dispenser, Sa Majesté persistant dans sa volonté Messrs les Maréchaux
de France doivent se soumettre à cet ordre, nulle raison ne devant ny ne
devant nous empêcher d'obéir au commandement absolu de Sa Majesté, c'est
notre sentiment et comme nous le disons et déclarons nous le signons
tous volontiers, ainsi signé en l'original, Gramont, Plessis Praslin,
Coy et d'Albret;

A. w. iij. Copie d'une Lett. écrite Monsieur Huyghens de Zuylichem
à Paris le 17. Mars 1675

J'attens avec beaucoup d'impatience Monsieur l'arrivée du prochain
navire, qui me délivrera, comme j'espère, de l'embaras ou je me trouve
cause de la vieille tante de Bernard, j'ay cependant employé tous les moyens
et allégué toutes les raisons imaginables pour adoucir cette cour sur ce
et luy faire comprendre qu'on ne ferait la dernière injustice de son père
à moy et mesme à son aïeul, et Messieurs les Ministres ne trouvent pas bon de
chercher cette prisonnière, mais on ne veut rien écouter et j'ay lieu de m'appréhender
de la dernière rigueur ou au moins qu'on m'oblige de me retirer sans un ordre
par écrit et peut-être sans l'asport pour m'exposer aux perils qui se rencontrent
en chemin, je vous prie bien humblement Monsieur que ce puisse approuver de
façon Monsieur de Louville qui se me gouverne s'il n'y a pas d'apparence
fasse grâce à la prisonnière.

Monsieur de Bours me voulut assurer hier à Charantou que Monsieur le Comte
de Noailles avoit esté arrêté à Saumur et mis au Chateaud de cette ville la par
du Roy, sans qu'on en sache le sujet, on m'assure de bonne part que
Richard Intendant du Comte d'Artois a esté orange le 8. de ce mois
matin, et que deux heures après il en repartit sans rien faire, pour
Charleville ou il doit confier au Sr. Boullier Intendant de Provence l'exécution
de ses ordres, et que l'on attendoit l'un et l'autre à orange hier
après le dernier Courir ne m'ayant rien à poste de vos grâces, cette
en est d'autant plus crüe Monsieur l'illustré Monsieur de Carad vous doit écrire

Je prie Dieu luy même ainsi qu'il me promet avant hier; votre illustre
frère me porte Dieu mercy, le mieux du monde, j'l me ferois jurer qu'il
est un bon martyr, si l'on m'oblige de quitter cette cour. Je suis Monsieur de
Paris

Monsieur de Reemsherk Prisonnaire d'Amsterdam
à Paris le 17. Mars 75.

A. w. iv.

Monsieur j'apprens avec bien de la joye le digne choix que Monsieur d'Amsterdam
a fait d'un sujet si capable que vous pour remplir la charge de Præsit
Prisonnaire de leur ville, c'est une marque de leur bon jugement qui leur
a fait le discernement des personnes capables et rendre à la vertu ce qui
luy est dû, cet employ dont vous retenez l'éclat par votre propre mérite,
vous donnera lieu Monsieur de pouvoir obliger vos amis dans les rencontres que
vous aurez de ce nombre et j'espère que dans les occasions où il s'agira
de vos intérêts dans votre assemblée vous aurez la bonté de les appuyer
de votre protection et de me continuer l'honneur de votre amitié.

Je suis dans la dernière impatience de savoir ce qui aura esté résolu sur
les Lettres pressantes que j'ay esté obligé d'écrire à Monsieur de
la Præsit Prisonnaire Præsit au sujet de la tante de Bernard, cette af-
faire me met en peine d'autant que si elle est résolue les Etats d'Hollande ne
jugent pas à propos de forcer aux priens qu'on leur fait de la relâcher,
et d'autre espère au danger où je suis exposé, je n'ay rien de la peine à
me garantir du peril dont je suis menacé, toute la grace que j'attens
c'est qu'on m'oblige de sortir du Royaume sans ordre par écrit du
Roy que Monsieur de L. H. R. m'ont cependant ordonné de demander au cas que
je me retire, et même sans l'asport pour m'exposer à toutes sortes de
dangers par les chemins.

Je vous envoie quelques petites nouveautés et entre autres un sonnet sur la
passion de nostre Sauveur que vous trouverez comme je crois à votre
gout, je vous prie au reste d'estre persuadé que j'ay toute la passion
imaginable de vous rendre service et de vous témoigner par les effets
que je suis avec beaucoup de zèle.

Extraits Traduits des Lettres écrites Monsieur le Præsit Prisonnaire
et Monsieur le Griffier au sujet de la tante du Sr. Bernard
arrêtee en Hollande Du 13. Mars 1675.

A. w. vj.

Monsieur le Griffier de Leuts R. R. P. P.

Monsieur j'l ya aujourd'hui huit jours que jeus l'honneur d'écrire
à Monsieur le Præsit Prisonnaire votre frere en response
de la dernière Lett. que Messrs les Etats d'Hollande m'ont écrite et de leur
résolution du 8. du mois passé, touchant l'affaire de la tante du Sr. Bernard

et